

Prévention et lutte contre l'ambrosie dans l'Yonne

Bilan des actions menées en 2023 et perspectives en 2024

PLANTE AMBROISIE, ENJEUX SANITAIRES ET AUTRES PROBLÉMATIQUES

Caractéristiques de l'ambrosie

L'ambrosie est une espèce exotique envahissante (EEE). Elle s'installe sur les terres meubles et dénudées. Sa dissémination est particulièrement liée aux activités humaines : les friches, les parcelles agricoles, les chantiers, les bords de route et de cours d'eau ...

Ces grains de pollen sont de très petite taille et particulièrement légers, ils peuvent donc être facilement transportés par le vent et sont observables à distance des bassins d'implantation de la plante. Le pic de pollinisation intervient généralement d'août voire en octobre, avec un pic en septembre.

L'ambrosie ne se disperse que par ses semences. Chaque pied d'ambrosie produit plusieurs milliers de graines viables de 10 à 30 ans. Une fois qu'un pied d'ambrosie est observé, il faut rapidement l'éliminer car il est difficile de l'éradiquer une fois que des graines ont été produites (jusqu'à 5000 graines par pied).

Enjeux sanitaires

Le pollen de l'ambrosie peut provoquer de graves allergies. Elles peuvent apparaître après plusieurs années d'exposition aux pollens et quelques grains suffisent pour que des symptômes apparaissent : rhinite allergique, conjonctivite, trachéite, toux, urticaire, voir asthme et eczéma ... Ces réactions peuvent toucher n'importe quel individu, à tout âge et sans prédisposition familiale, a fortiori en cas d'exposition intense, répétée ou prolongée. Les symptômes sont saisonniers comme indiqué précédemment et ils sont d'autant plus prononcés que le taux de pollen dans l'air est élevé et persiste pendant plusieurs jours.

Puisque le nombre de personnes sensibles croît en fonction de l'importance de l'exposition, au fur et à mesure que la plante progresse dans notre région, de plus en plus de personnes se trouvent exposées à ces pollens, et risquent ainsi de développer des troubles allergiques.

On estime à environ 20% la population allergique à cette plante au niveau national et ce taux peut atteindre jusqu'à 37% dans les zones les plus exposées (exemple : certains secteurs d'Auvergne Rhône-Alpes).

Il s'agit donc d'un enjeu de santé publique.

Autres problématiques

En plus des effets pour la santé, les ambrosies sont également un enjeu sociétal (tourisme, conflits de voisinage, ...) et une menace pour l'agriculture du fait de pertes importantes de rendement dans certaines cultures (tournesol, maïs, etc.) et travaux de gestion supplémentaires.

ETAT DES LIEUX ET ACTIONS MENEES DANS L'YONNE EN 2023

L'animation du plan de prévention et de lutte contre l'ambrosie a été confiée par le préfet à l'ARS qui s'appuie sur la Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) Bourgogne Franche Comté (BFC) pour mener les différentes actions.

Localisation de l'ambrosie

La surveillance des localisations d'ambrosie est une mission de la délégation de Bourgogne du Conservatoire Botanique National (CBN) du bassin Parisien. Ces données validées sont intégrées depuis 2017 dans la plateforme de signalement ambrosie : www.signalement-ambrosie.fr

Les données recueillies ont plusieurs origines :

- La plateforme internet de signalements ;
- Les données transmises par les partenaires à la FREDON ;
- Les relevés effectués par FREDON BFC.

A noter qu'en 2023, l'ensemble de ces signalements a été intégré pour la première fois dans la plateforme de géo-services pour la biodiversité SIGOGNE, afin de faciliter les échanges entre structures partenaires. Cet outil permettra à terme de comparer l'évolution dans l'espace et après plusieurs années du nombre des localisations connues.

Le département de l'Yonne se situe sur un front de colonisation et est peu concerné par l'implantation de l'ambrosie. Il est donc important d'agir pour prévenir son invasion avec les actions de prévention en particulier sur les territoires indemnes, et pour collecter un maximum de données afin d'avoir une représentation la plus exhaustive du territoire.

En 2023, 13 signalements ont été effectués dans l'Yonne sur la plateforme de signalement grand public : ils sont accessibles aux référents communaux des territoires concernés et soumis à leur validation. A partir de ces signalements, les référents communaux et/ou la municipalité sont invités à solliciter les ayants-droits des lieux concernés pour destruction des plantes. La FREDON accompagne les référents et/ou les mairies pour la gestion de ces signalements.

A noter que les signalements ont stagné cette année par rapport à 2022. La communication sur ce site de signalement est importante car l'exhaustivité des signalements permet une action la plus juste et efficace.

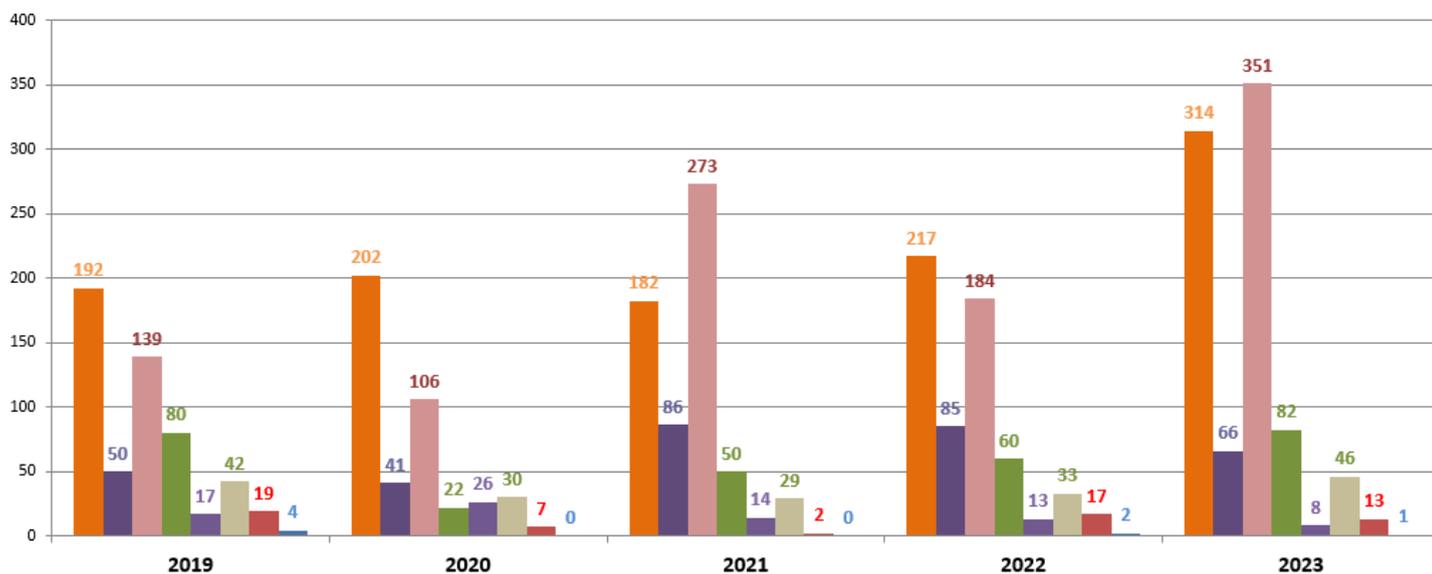
Surveillance des pollens

La surveillance des pollens d'ambroisie est assurée par un réseau de 7 capteurs répartis dans toute la région. Ce réseau inclut 5 stations de mesures annuelles (Nevers, Chalon sur Saône, Dijon, Besançon et Bart –proximité de Montbéliard) et 2 stations de mesures spécifiques à l'ambroisie (Bletterans et Dole, dans le Jura). Pour l'année 2023, un capteur additionnel est venu compléter ce dispositif sur le territoire de Lure. Installé à la demande de la Communauté de Commune du Pays de Lure (CCPL), ce capteur a permis la réalisation d'un suivi sur l'année complète, incluant donc la surveillance de l'ambroisie.

→ Evolution du Risque Allergique lié à l'Exposition aux Pollens (RAEP) :



Evolution du nombre de signalements d'Ambroisie sur la plateforme entre 2019 et 2023 par département en BFC

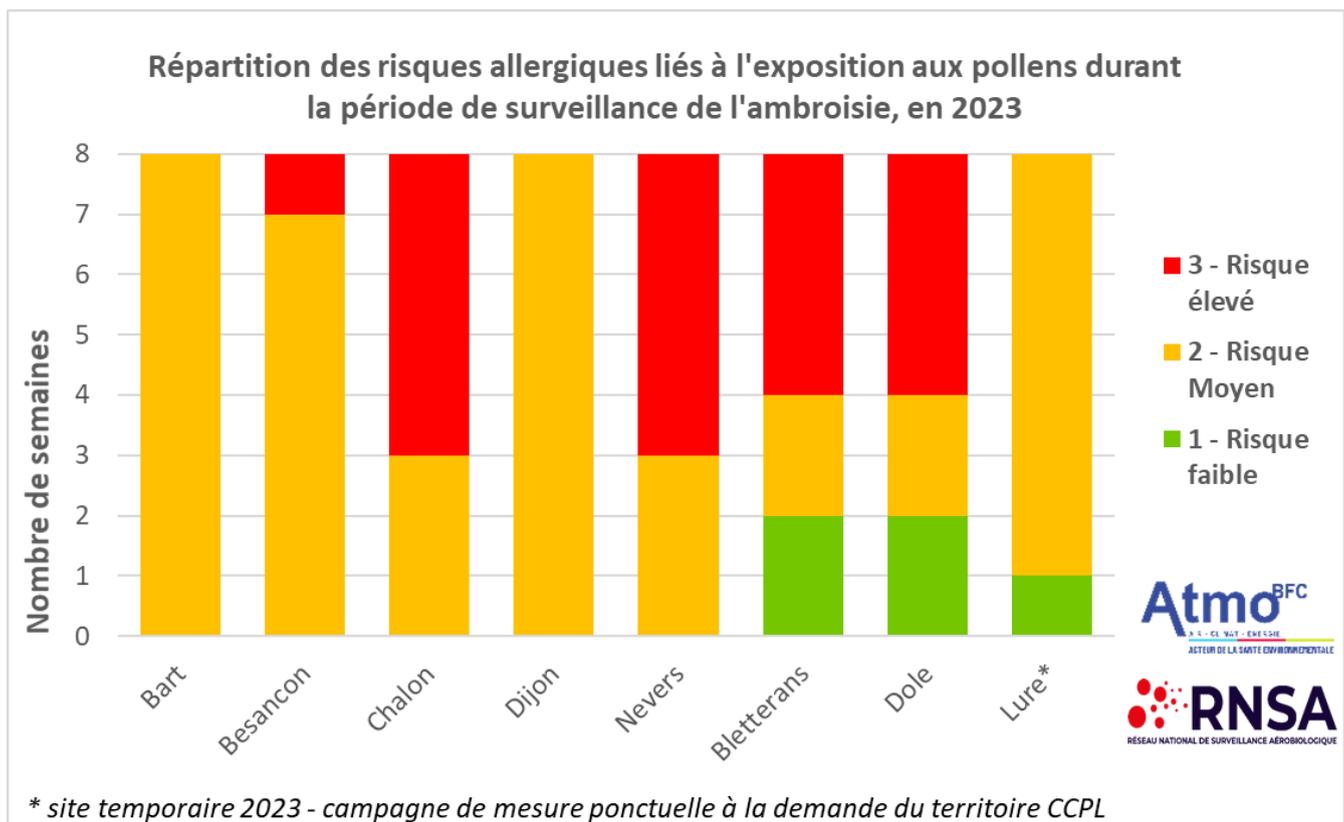


■ Saône-et-Loire ■ Nièvre ■ Jura ■ Côte-d'Or ■ Haute-Saône ■ Doubs ■ Yonne ■ Territoire de Belfort

Le Risque Allergique lié à l'Exposition aux Pollens est l'indicateur permettant de graduer l'impact qu'auront les pollens observés sur les populations, en fonction des types de pollens observés, et de leur quantité. Il est établi de façon hebdomadaire par le RNA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique) en tenant compte des potentiels allergisants de chaque pollen et des comptages effectués. Ces données sont pondérées par les allergologues en fonction des sensibilités des populations présentes sur le territoire.

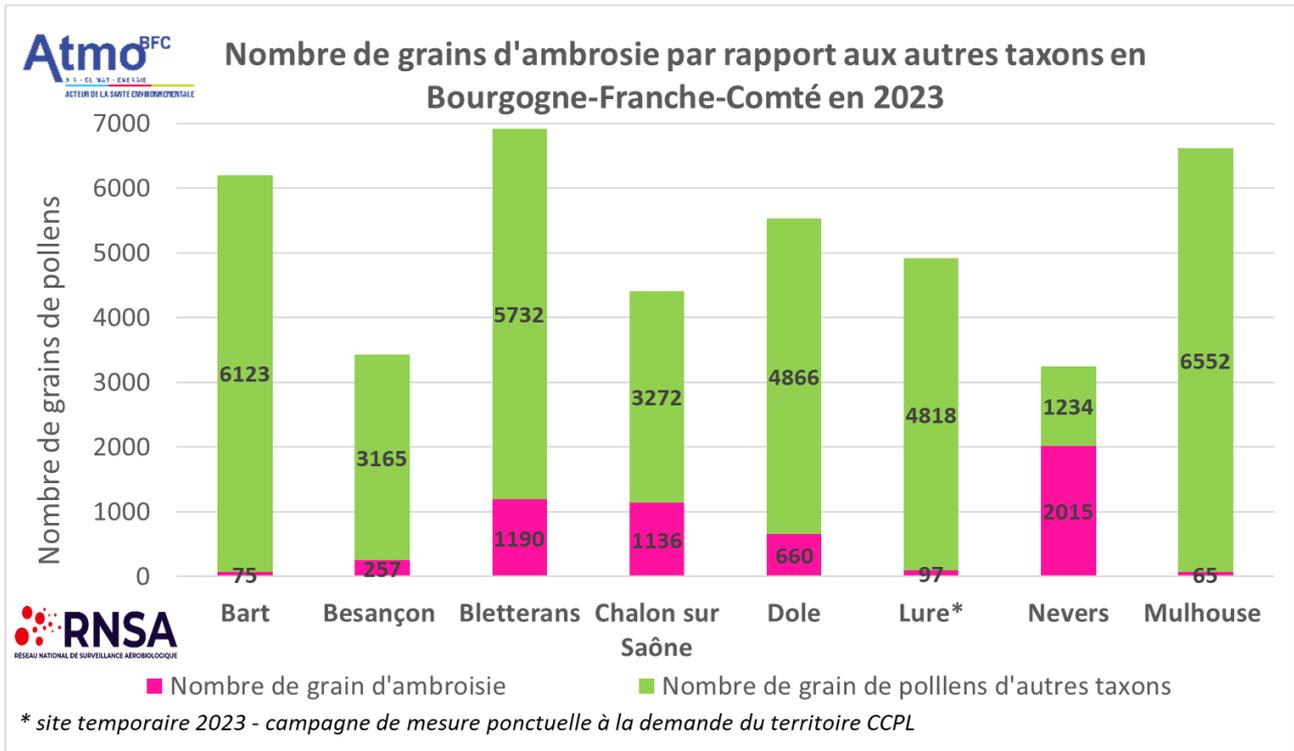
Lorsque le RAEP atteint la valeur de 3, les personnes allergiques sont susceptibles de déclencher des symptômes, et une alerte aux pollens est lancée sur le secteur concerné. Il est possible pour les personnes allergiques ou les acteurs de la lutte de s'inscrire sur le site internet <https://www.atmo-bfc.org/abonnements>, pour recevoir les bulletins de surveillance et d'alerte ambroisie et ainsi prendre les mesures de prévention adaptées.

En 2023, les RAEP observés ont montré des risques globalement élevés sur l'ensemble de la région, avec seulement 2 semaines de risque faible sur la période sur les capteurs de Bletterans et Dole ; et 1 semaine sur celui de Lure. Les capteurs de Chalon-sur-Saône et de Nevers ont tous deux enregistré 5 semaines consécutives présentant un risque élevé – associé à une alerte aux pollens d'ambroisie.



→ *Comptage de pollens d'ambroisie effectués sur la période :*

Au niveau régional, l'année 2023 a montré une forte présence des pollens d'ambroisie sur les différents capteurs du réseau. Si le capteur de Nevers se distingue toujours avec le plus grand nombre de grains de pollens d'ambroisie observé (2 015 grains comptabilisés), les capteurs de Chalon-sur-Saône et de Bletterans ont enregistré des niveaux élevés, records pour ces secteurs, avec respectivement 1136 et 1190 grains de pollens d'ambroisie comptabilisés. Le capteur de Dole arrive en 4^e position, avec 660 grains de pollen d'ambroisie observés, loin devant les capteurs de Besançon (257 grains), Lure (97 grains) et Bart (75 grains). Ces comptages semblent montrer un fort impact de ces pollens sur le sud de la région, avec une progression limitée en direction du Nord Est (depuis Dole vers Besançon, puis Lure et Bart).



A noter : les comptages au niveau du capteur de Dijon ont été irréguliers au cours de la saison en raison de problèmes de gestion du capteur – de sorte que les comptages annuels n'ont pu être calculés. Les modèles de pollinisation de l'ambrosie réalisés par le RNSA ont cependant permis d'établir un RAEP tout au long de la période. De plus, le capteur saisonnier habituellement mis en place sur le secteur de Mâcon n'a pas été mis en service au cours de l'été 2023 pour des raisons techniques.

→ *Evolution par rapport aux années précédentes :*

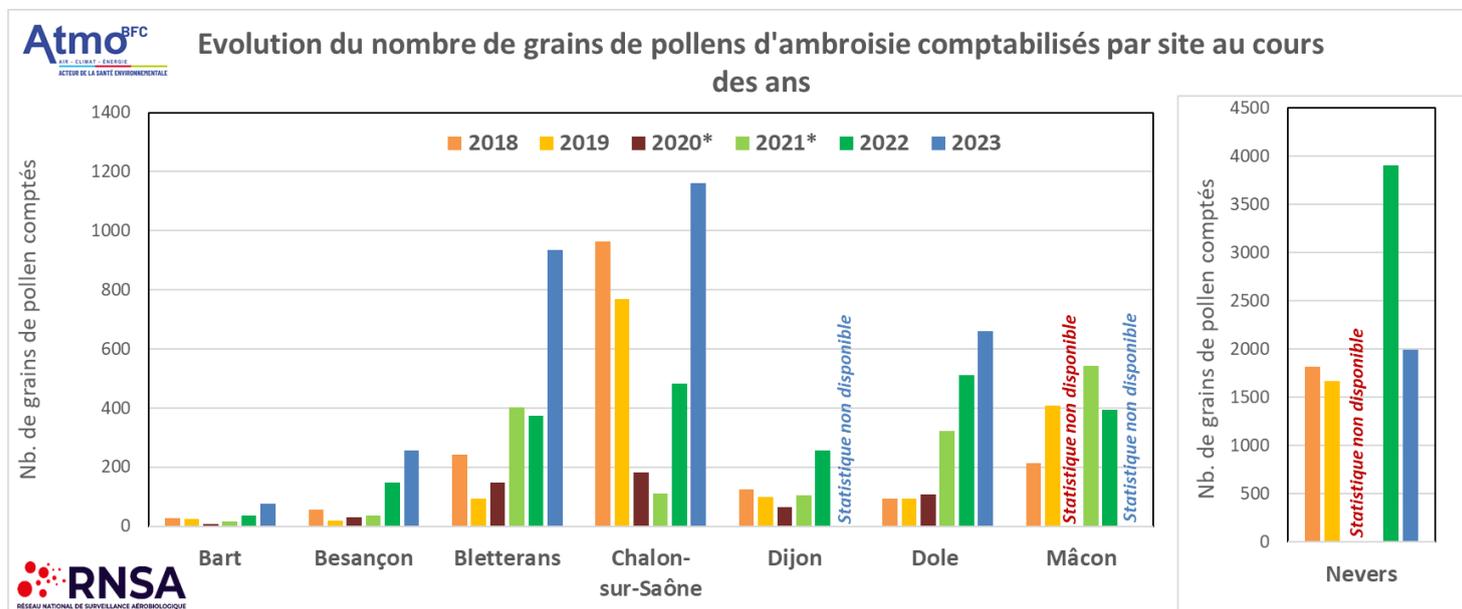
Les niveaux enregistrés au cours de l'année 2023 se sont avérés nettement supérieurs à ceux observés au cours des années précédentes, poursuivant la forte augmentation constatée en 2022 – et ce sur l'ensemble des capteurs à l'exception de celui de Nevers, seul à enregistrer une baisse.

Le pic de pollinisation 2023 fut enregistré sur les semaines 37 et 38 (soit du 11 au 24 septembre), soit plus tard que le pic habituel (enregistré généralement la dernière semaine du mois d'août).

Si la répartition exacte des grains semble différer de l'année précédente, le Sud et le Sud-Ouest de la région demeurent les plus impactés. En effet, ce secteur est progressivement colonisé par des ambrosies en progression depuis les bassins d'implantation du Nivernais et de l'axe du Rhône.

Les pollens d'ambrosie ont la particularité d'être petits et légers, ce qui permet le transport des grains par le vent sur de longues distances. Ainsi, on peut également observer l'impact de bouffées de pollens sur des sites éloignés, même si la plante n'est encore que peu implantée sur le secteur. Ces pollens sont aisément distinguables : alors que la plante émet ses pollens en tout début de journée, les grains en question sont observés en soirée. L'analyse des distributions de vent montre de plus l'impact des zones Ouest /Nord-Ouest (bassin d'implantation de Nevers) et du Sud-Est (Bassin d'implantation du Rhône).

Selon les analyses les plus récentes, c'est notamment le cas des secteurs les plus à l'Est et au Nord de la région, Besançon (pollens présents entre 12 et 20 heures donc apporté depuis des zones proches) et Bart. Les autres secteurs présentent des profils mixtes, signe d'une combinaison de pollens locaux et d'apports.



En Bourgogne-Franche-Comté, le suivi spécifique de l'ambrosie fournit des données depuis 2008 pour les capteurs les plus anciens. Les niveaux enregistrés sont très fortement disparates entre les différents capteurs depuis le début du suivi. Cependant, une tendance générale peut être observée : elle montre une augmentation des niveaux de pollen entre 2008 et 2015, puis une décroissance des niveaux depuis 2015. Les années 2019 et 2020 (surtout 2020) ont montré les niveaux les plus bas du suivi sur de nombreux capteurs, avant une nouvelle augmentation en 2021. Les niveaux observés en 2022, puis en 2023 ont présentés des valeurs particulièrement hautes – voir des niveaux records pour certains sites (Bletterans, Chalon-sur-Saône, Dole). Cette évolution montre la nécessité de maintenir nos efforts pour lutter contre la progression de la plante.

Niveaux de pollens d'ambrosie (sources RNSA et ATMO BFC)

SITES	2008	...	2012	...	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Lure													97
BART			42		38	40	29	26	24	9	17	36	75
BESANCON	34				219	96	84	57	20	33	95	148	257
BLETTERANS	123				875	388	233	243	93	141	403	374	1190
CHALON/S	193		294		265	404	726	965	770	182	111	482	1136
DIJON	72		187		235	136	231	126	100	64	104	255	ND
DOLE / TAVAUX	161		342		377	230	126	92	94	157	323	510	660
NEVERS	717		1673		1370	1098	2495	1816	1668	-	-	3899	2015

Animation des référents communaux et intercommunaux

Conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre l'ambroisie du 10 juillet 2018, certaines collectivités du département ont nommé un référent territorial dont la mission est à la fois de repérer la présence d'ambroisie sur le territoire concerné et pour aider les citoyens dans la lutte contre cette plante.

L'animation du réseau des référents communaux et intercommunaux est réalisée par la FREDON.

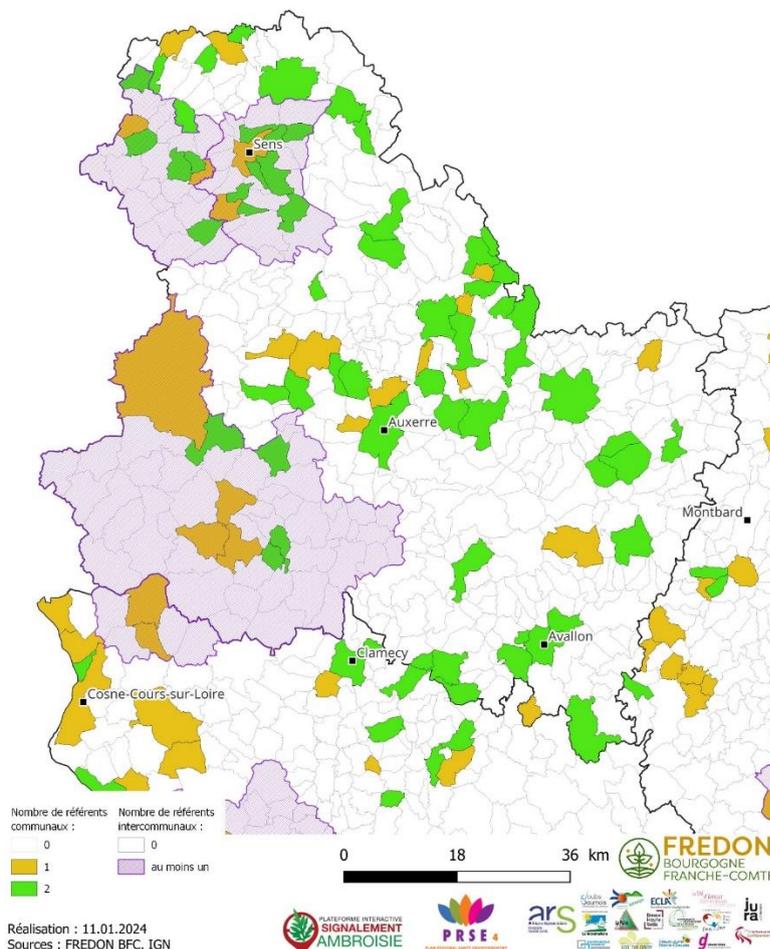
En 2023, l'Yonne comptait 80 communes avec au moins un référent communal, 3 référents intercommunaux couvrant 104 communes. **Il reste 264 communes sans référent (contre 281 en 2022).**

La couverture des territoires par les référents n'est pas suffisante et mérite d'être améliorée car il s'agit d'un maillon essentiel au niveau local dans la transmission d'information pour lutter le plus rapidement possible contre l'ambroisie et freiner ainsi l'expansion de cette plante.

La FREDON a organisé des formations en présentiel à destination des référents dont une à Beaune le 23 juin et une à Décize le 21 juin 2023, les plus proches géographiquement.

Tout au long de la saison, la FREDON se tient à disposition des référents pour les aider à répondre aux sollicitations diverses : difficulté sur la plateforme de signalement, question sur la réglementation, question sur la méthode à suivre, cas problématique, ...

Répartition des référents communaux et intercommunaux ambroisie dans l'Yonne - janvier 2024



Gestionnaires routiers

La FREDON a mis en place un groupe de travail régional pour les gestionnaires d'infrastructures linéaires, qui s'est réuni le 2 février 2023.

L'objectif du groupe est de capitaliser l'expérience des gestionnaires les plus avancés en matière de lutte contre cette plante vers ceux qui initient des actions. En effet, les gestionnaires avaient exprimé le besoin de formation et d'accompagnement par la FREDON. Une harmonisation est prévue avec, en particulier, le partage du système d'information géographique (SIG) des localisations.

Animation des entreprises des travaux publics et maîtres d'ouvrage

Le recensement des principales entreprises de travaux publics et maîtres d'ouvrage a été effectué afin de leur adresser par voie électronique le mémento « *Ambrosie sur mon chantier : comment lutter et prévenir sa présence* ». Ce guide technique, rédigé par le groupe de travail Eco Chantier, donne les lignes directrices afin de gérer au mieux l'ambrosie dès l'amont d'un chantier.

De plus, différentes entreprises identifiées ont été contactées par la FREDON pour aller plus loin dans la démarche de sensibilisation : il ressort de ces échanges un défaut d'information sur cette problématique, ou du moins ces entreprises ne prennent pas forcément le temps de mettre en place des clauses spécifiques pour leur chantier.

De plus, des sensibilisations et des réunions avec les communes au sujet des commandes publiques se sont tenues. L'objectif était d'aborder l'importance d'inscrire dans les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) des travaux ou des dispositions sur l'ambrosie, afin d'éviter les transports de terres contaminées, de végétaliser des zones nues pour concurrencer les pousses éventuelles d'ambrosie ...

Lutte en milieu agricole

Une réunion de concertation a eu lieu le 28 février 2023 avec les chambres départementales et la chambre régionale sur les différentes actions à mener. En parallèle de cette réunion, de nombreux échanges ont lieu au cours de l'année avec les conseillers des chambres départementales (questions, accompagnement, ...).

Un groupe de travail (GT) co animé par la chambre régionale de l'agriculture (CRA) et la FREDON a également été organisé au niveau régional, avec les différents acteurs du monde agricole, le 5 mai 2023. Ce GT ne s'était pas réuni depuis plusieurs années malgré le besoin de faire un état des lieux de la situation de la colonisation et d'échanger sur les meilleures techniques de lutte. Néanmoins, la CRA actualise une fiche technique sur l'ambrosie que les conseillers départementaux communiquent aux adhérents des chambres.

La FREDON a contribué à une action de sensibilisation de lutte contre l'ambrosie lors d'un colloque, organisé le 11 avril 2023 par l'institut technique des cultures ARVALIS, à destination des techniciens et les agriculteurs.

Une réunion a eu lieu avec la fédération régionale des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), le 25 juillet 2023 afin d'organiser des actions lors de leur assemblée générale pour sensibiliser

ces professionnels sur le risque important de dissémination de graines d'ambrosie de parcelle en parcelle via les engins utilisés.

Enfin, des conciliations ont été mises en place pour les situations agricoles les plus complexes avec l'intervention des conseillers des chambres et la FREDON pour aider les exploitants agricoles dans la meilleure gestion. Si le motif de l'ambrosie est soulevé en premier lieu, il y a souvent un cumul de difficultés et litiges divers (conflit de voisinage, problème économique...).

Communication

Une journée régionale de communication a été organisée à Dôle, le 27 juin 2023 autour d'une conférence de presse avec de multiples intervenants : les représentants de la préfecture, l'ARS, la FREDON, le Département, la commune et de l'intercommunalité mais aussi un agriculteur qui a témoigné de son expérience. Cette communication a permis de partager la situation actuelle du département du Jura, et de présenter les différentes actions engagées. La presse a été le relais de cet événement par des publications dans les journaux, par la diffusion d'interviews/reportages par radio et télévision.

L'information de la population est essentielle afin de faire connaître la problématique ambrosie. C'est pourquoi la FREDON informe également les collectivités tout au long de l'année sur les actualités phénologiques (état d'avancement de l'évolution de la pousse de la plante et de sa pollinisation) et les moyens de lutte à transmettre à la population. Un pack de communication a été fourni à chaque intercommunalité afin qu'elle puisse agir et communiquer à leur tour (diffusion d'informations sur leur site internet notamment).

De plus, l'information ambrosie, avec les éléments nécessaires à la reconnaissance de la plante et la réglementation en vigueur, est relayée sur le site internet de la FREDON : <https://fredon.fr/bourgogne-franche-comte/nos-missions/sante-de-lhomme/ambrosie-feuille-darmoise>.

PERSPECTIVES EN 2024

Un arrêté modificatif de l'arrêté du 10 juillet 2018 a été pris le 15 mars 2024 pour préciser les moyens et les modalités de lutte contre l'ambrosie en particulier ceux relatifs à la lutte chimique.

Les actions devront être poursuivies en 2024, en mettant l'accent sur :

- La mobilisation des référents intercommunaux pour créer le maillage du territoire
- L'animation du réseau de référents pour partager les différentes expériences ;
- Le suivi de la plateforme, pour la mise en place d'une lutte curative effective ;
- Les formations en intégrant les autres espèces exotiques envahissantes : chenilles processionnaires et moustiques ;
- La poursuite des actions agricoles : mobiliser différents organismes (CUMA, SAFER,...), amplifier les actions de conciliation, et réfléchir à des actions concrètes à destination des agriculteurs ;
- La poursuite des actions avec les gestionnaires d'infrastructures ;
- Engager des actions concrètes pour le domaine des bâtiments et travaux publics (BTP), milieu dans lequel l'ambrosie est très peu prise en compte mais qui sont vecteurs de dissémination importants ;

- Surveillance de la possible colonisation de la chrysomèle de l'ambrosie (voir paragraphe ci-dessous).

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Chrysomèle de l'ambrosie (*Ophraella communa*)

Ophraella communa est un insecte qui se nourrit de certaines plantes et plus particulièrement de l'ambrosie à feuilles d'armoise. Les dégâts sur ambrosie correspondent à une défoliation partielle à totale pouvant entraîner la mort des plantes en cas d'attaque importante. Cette défoliation peut s'accompagner d'une réduction de la floraison et par conséquent d'une réduction de la concentration de pollen dans l'air. Cette chrysomèle constitue donc un agent de lutte biologique à fort potentiel pour lutter contre l'ambrosie en Europe. A noter toutefois que le tournesol et le topinambour font partie, au même titre que l'ambrosie, des plantes consommées par cet insecte. Aussi, si aucune observation n'indique que l'insecte ait un impact négatif sur ces espèces végétales cultivées, elle ne peut être exclue.

Dans le Nord de l'Italie où la chrysomèle est présente depuis plusieurs années, il est observé qu'elle attaque les populations d'ambrosie avec une incidence comprise entre 90% et 100%. En conséquence, on constate une diminution de la production de pollen et de semences, mais aussi, de ce fait, d'une baisse de la densité de population d'ambrosies. Ainsi, dans la région de Milan, les émissions de pollen ont ainsi chuté de 80%.

La présence de cette chrysomèle de l'ambrosie a été signalée à plusieurs reprises au cours de l'été 2023 dans les alentours de Lyon. En octobre, l'Observatoire des ambrosies a confirmé sa présence.

Cette découverte peut représenter un véritable tournant dans la lutte contre ces plantes au pollen allergisant. En effet, dans son rapport d'expertise collective publié en 2019, l'Anses évaluait l'efficacité du coléoptère en tant qu'agent de lutte biologique.